

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 86 (1935)
Heft: 3

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rière forestière et entre dans une maison de commerce à Lausanne. En 1893, toutefois, il quitte celle-ci, ayant été appelé en qualité de commis de première classe à l'Inspection fédérale des forêts à Berne. Il y reste jusqu'au 1^{er} avril 1924, date de sa mise à la retraite et à laquelle il rentre au pays natal, soit à Montreux. Jusqu'à sa fin, il a montré beaucoup d'intérêt pour les publications forestières et il fut un fidèle des réunions de la gent forestière.

Nous présentons à sa veuve et à sa famille l'expression de notre profonds sympathie.

H. B.

COMMUNICATIONS.

Au Japon.

Etendue boisée, sa répartition entre les catégories de propriétaires. Le Japon est un des pays où la forêt est le plus fortement représentée et un de ceux aussi où la forêt jouit des soins les plus entendus. L'empire du Mikado ne possède pas moins de quatre établissements supérieurs pour études forestières, tous rattachés à une université. Aussi pensons-nous intéresser nos lecteurs en reproduisant, ci-dessous, quelques extraits d'un article sur « les Bois du Japon », par MM. H. Lejeune et K. Koch, paru au dernier cahier de la « Revue internationale du bois ».

« La superficie des terrains boisés, dans le Japon proprement dit (à l'exclusion de Formose, la Corée et de la partie sud de Sakhaline), est de : 19.879.000 ha, soit environ 52 % de la superficie totale du pays.

Voici comment se décompose approximativement ce domaine forestier :

Feuillus	env.	8.470.000 ha	(42,5 %)
Conifères	»	4.633.000 »	(23,3 %)
Feuillus et conifères mélangés	»	6.149.000 »	(31,0 %)
Bambous	»	136.000 »	(0,7 %)
Divers	»	491.000 »	(2,5 %)

La propriété forestière est assez curieusement répartie :

Forêts impériales ¹	env.	1.300.000 ha	(6,5 %)
» domaniales	»	7.510.000 »	(37,8 %)
» préfectorales	»	3.135.000 »	(15,8 %)
Biens forestiers des sanctuaires	»	119.000 »	(0,6 %)
Forêts privées	»	7.815.000 »	(39,3 %)

De cet immense domaine forestier, certaines parties sont particulièrement réputées pour la beauté des bois qu'elle produisent. Ce sont :

¹ Propriétés particulières de la Maison du Mikado.

- 1^o La vallée de la rivière Kiso, formant un mas forestier de 182.000 ha; on y rencontre des spécimens gigantesques de cyprès, *Chamaecyparis*, *Podocarpus*, etc.
- 2^o Le mont Amagi, couvert de forêts impériales, où dominent les cyprès et les cèdres;
- 3^o Les forêts de Yoshino, couvrant 260.000 ha, où l'on trouve en quantité le cryptomeria du Japon;
- 4^o La forêt de Koya, forêt sacrée au cœur de laquelle s'élève un temple millénaire;
- 5^o Le groupe forestier de la préfecture d'Akita, forêts vierges de cèdres, dans lesquelles jamais la hache n'a été portée;
- 6^o Les forêts de Hokkaido, qui ne couvrent pas moins de 7.323.000 ha, constituant à elles seules près de 37 % du domaine forestier japonais. »

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. M. *Conrad Roth*, de Kesswil (Thurgovie), ingénieur forestier, qui a fonctionné pendant quelques mois, à titre provisoire, comme assistant, vient de décrocher le bonnet de docteur ès-sciences techniques de l'Ecole polytechnique fédérale. Le nouveau docteur a conquis son grade en présentant une dissertation sur le sujet suivant : « *Untersuchungen über den Wurzelbrand der Fichte* » (Recherches sur la rouille des racines de l'épicéa commun).

Ce travail, pourvu d'une copieuse documentation, vient de paraître comme tiré à part du périodique « *Phytopathologische Zeitschrift* », vol. VIII, 1935.

Au jeune nouveau docteur nos félicitations bien cordiales !

Cantons.

Glaris. *Les avalanches dans la vallée de la Sernft.*

Les mois de janvier et de février ont valu à plusieurs de nos régions alpestres une abondance extraordinaire d'avalanches, dont plusieurs ont coûté des vies humaines. Les journaux quotidiens en ont entretenu leurs lecteurs à diverses reprises, apportant parfois des détails terrifiants sur les suites de ce phénomène si redouté de nos Alpes.

Le canton de Glaris est un de ceux qui ont le plus à souffrir de l'avalanche, en particulier sa vallée de la Sernft. Aussi avons-nous prié M. *Oertli*, son inspecteur forestier cantonal, un des spécialistes les plus compétents en matière de travaux de défense, de vouloir bien rédiger une brève notice, à l'intention des lecteurs du « *Journal forestier* », sur les dommages survenus en ce commencement d'année. Fort